**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEILMUNICIPAL**

**DU 03 FEVRIER 2017.**

**PRESENTS : Mmes ARNOUX S., BOUZIN L., VIAL V.,**

**MM. ALLIER J-F , AUBERIC A, BONFILS L., COLLOMB K , DELAUP L., MEYNAUD D., REYNAUD J-M,**

**ABSENT : LOUIS-PALLUEL A., REYNAUD J-M, excusés**

MM LOUIS-PALLUEL A.et REYNAUD J-M, ont donné pouvoir à MM AUBÉRIC A. et DELAUP Luc

**I RENOUVELLEMENT DU BAIL SOLAIRE DIRECT**

La durée de validation du bail accordé à la société Solaire Direct pour la réalisation d’un parc photovoltaïque le 17/02/14 pour une durée de 3 ans doit être renouvelé compte tenu de la durée des démarches administratives en cours.

Renouvellement voté à l’unanimité

 **II CONVENTION DDT POUR L’INSTRUCTION DES ACTES D’URBANISME**

Cette compétence est dévolue à la nouvelle intercommunalité Sisteronais Buëch à compter du 01/07/17. La CCSB n’ayant pas organisé ce service pour assurer cette mission, la DDT propose une nouvelle convention ayant pour terme le 31/12/17.

Cette proposition est votée à l’unanimité.

 **III REMBOURSEMENT SUBVENTION VOIRIE RURALE**

Le Conseil Départemental demande un remboursement de subvention de 3780€, accordée pour voirie rurale car les travaux ont été effectués au-delà des délais mais alors qu’un accord verbal avait été donné.

Le CM unanime décide d’effectuer un recours gracieux auprès du CD.

 **IV AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Unanimement le CM donne son accord pour mandater le maire pour une dépense de 60 000€ + frais de dossier correspondant à l’acquisition de l’immeuble « Richand »

 **V CONTRAT AIDE**

Le CM donne unanimement son accord pour que le contrat d’ Elisa D’Onorio qui assure notamment la prise en charge périscolaire des élèves soit renouvelé pour 6 mois.

**VI AVENANT TRAVAUX RESEAU D’EAU**

Le CM unanimement accepte l’avenant proposé par Véolia pour les travaux supplémentaires effectués d’un montant HT de 2358.80€

**VII ADHESION A L’IT 05**

L’IT 05 est un service du CD pour l’accompagnement de projets.

Le CM unanime donne son accord pour renouveler son adhésion à l’IT05 sachant que la CCSB elle, n’adhérera pas, contrairement à l’ancienne Com Com du Serrois, car elle est à cheval sur 3 départements. Cotisation prévue 187.20€

**VIII CREATION D’UN POSTE D’AGENT D’ENTRETIEN**

Lors du dernier Conseil, la décision avait été prise de rompre la convention avec la communauté des communes pour l’emploi de l’agent intercommunal d’entretien.

La commune de Ribeyret qui emploie un agent à temps complet donne son accord pour que cet agent intervienne sur les 2 communes.

Cet agent sera embauché pour 2 jours/semaine.

Le Conseil Municipal donne son accord unanime pour que les démarches administratives soient engagées pour la création d’un poste permettant l’engagement d’un agent Stagiaire pour une durée de 14h hebdomadaire à compter du 1er avril 2017 classé à l’Indice Majoré 332 Indice Brut 356.

**IX MOTION RELATIVE A LA QUALITE DE LA TELEPHONIE MOBILE**

Le CM unanime approuve la motion proposée par le Conseil Départemental pour signifier le mécontentement des élus sur le problème de la mauvaise couverture de notre territoire pour la téléphonie mobile.

**X ADHESION A L’ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE**

L’Association de maires ruraux de France réunit les élus des communes de moins de 3500 habitants en ayant pour objet de les représenter et les défendre.

Unanimement le CM décide cette adhésion pour 2017.

 Le Maire

 Luc DELAUP